

(c) pour ventes d'autres produits alimentaires; (d) pour ventes d'autres produits quelconques?

M. Sutherland—Samedi prochain—QUESTION—

1. Quelle quantité de beurre était détenue dans les entrepôts frigorifiques par les différentes maisons qui fabriquent de l'oléomargarine au Canada, aux dates suivantes, viz: le 1er juillet 1919 et le 1er novembre 1919?

2. Est-ce l'intention de la Commission de Commerce de mettre sur le marché ce beurre ou parti d'icelui afin de satisfaire à la demande augmentée de cet article de nourriture?

M. Sutherland—Samedi prochain—QUESTION—

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il fait un contrat avec les compagnies d'éleveurs pour le tout ou partie des criblures renettoyées de grain des éleveurs pendant les années 1918 et 1919?

2. Dans l'affirmative, quelle quantité a-t-il achetée de chacun?

3. Le ministère de l'Agriculture a-t-il payé \$35 la tonne pour ces produits, et en a-t-il disposé à \$25 la tonne?

4. Les criblures étaient-elles moulues ou non quand il en a disposé?

5. Qu'est-il résulté de l'enquête ou de l'analyse faite par le ministère de l'Agriculture, quant à la teneur en grains d'herbes mauvaises des échantillons de criblures renettoyées analysées par le ministère?

6. Le gouvernement se propose-t-il d'adopter des mesures pour protéger les acheteurs de criblures de ce genre contre les effets nocifs découlant de la consommation de ces criblures et de la distribution des graines de mauvaises herbes, lesquelles causent des inconvénients sérieux aux acheteurs?

7. Quel déficit, s'il en est, a été encouru par le ministère de l'Agriculture, du fait de l'achat et de la vente de ces criblures pendant les années 1918 et 1919?

8. M. Rice Jones, gérant général de la *United Grain Growers Company*, a-t-il déclaré dans un témoignage donné le 27 juin devant le comité spécial du Parlement appelé: "comité du coût de la vie", que le prix moyen des criblures pendant les trois années précédant la guerre était de \$4.91 la tonne, et le prix moyen des six dernières années, 1918 comprise, \$8.84 la tonne?

9. La pratique de distribuer des criblures de grain non moulu dans tous le pays est-elle encore suivie?

10. Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il de maintenir cette pratique?

M. Sutherland—Samedi prochain—QUESTION—

1. Maintenant qu'il semble avéré que la Commission de Commerce du Canada a découvert que le coût des moulées, surtout du bran et du son a été augmenté de \$24.50 et \$29.50 la tonne respectivement—prix fixé par la Commission canadienne des vivres pour 1918—à \$45 et \$55 la tonne respectivement—prix fixés par la Commission des blés du Canada et actuellement en vigueur,—des mesures seront-elles prises pour modifier la décision de la Commission quant aux prix qu'elle a fixés pour les produits du lait et du porc?

2. La Commission de Commerce sait-elle que les moulées ci-dessus sont les deux pâtures courantes exigées pour la production économique des produits alimentaires affectés par sa décision?

3. L'attention de la Commission de Commerce a-t-elle été attirée sur le fait que dans deux marchés aux bestiaux du Canada, Winnipeg et Toronto, les offres du bétail pour la plupart non dépecé, dans les trois semaines finissant le 1er novembre, étaient de 23,880 au delà du nombre offert pendant la période correspondante de 1918?

4. L'attention de la Commission de Commerce a-t-elle été attirée sur les renseignements fournis par le ministère de l'Agriculture, disant qu'en conséquence de la tentative de réglementer les prix, plusieurs cultivateurs tuaient leurs cochonnets plu-